



AU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/12/2016 – 20h00

Président : Jean-Christophe EICHENLAUB

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Absents ou excusés : Robert COLICCI (pouvoir à J.C EICHENLAUB), Eric MARIN, Christian MASSONNAT, Christophe GILI, Michel FAVRIN

Aucune remarque concernant le dernier compte rendu du conseil municipal du 24 novembre 2016.

TARIFS MUNICIPAUX 2017

Le conseil municipal fixe les tarifs municipaux au 1er janvier 2017 :

TARIFS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (applicables au 01.01.2017)		
	2016	2017
<i>Indemnité gardiennage église / an</i>	<i>180.00 €</i>	<i>185.00 €</i>
<i>Indemnité gardiennage salle polyvalente / an</i>	<i>700.00 €</i>	<i>750.00 €</i>
<u>Eau :</u>		
• Contrat d'abonnement	<i>14,40 €</i>	<i>14,40 €</i>
• Prix m ³ ≤ 1000 m ³	<i>0.97 €</i>	<i>0.97 €</i>
• Prix m ³ ≥ 1000 m ³	<i>0.73 €</i>	<i>0.73 €</i>
• Location compteur 15 mm	<i>13.00 €</i>	<i>13.00 €</i>
• Location compteur 20 mm	<i>17.00 €</i>	<i>17.00 €</i>
• Location compteur 40 mm	<i>48.00 €</i>	<i>48.00 €</i>
• Droit branchement agricole	<i>130.00 €</i>	<i>130.00 €</i>
• Pose compteur eau construction nouvelle (à la déclaration d'ouverture de chantier)	<i>Conso réelle</i>	<i>Conso réelle</i>
• Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	<i>0.29 €</i>	<i>0.29 €</i>
• Eau de secours- Fixe	<i>4.14 €</i>	<i>4.14 €</i>
• Eau de secours sur consommation	<i>0.101 €</i>	<i>0.101 €</i>
<u>Assainissement C.A.L.B. (+ TVA 5,5%)</u>		
• Contrat abonnement	<i>17.03 € HT</i>	<i>17.03 € HT</i>
• Prix m ³ C.A.L.B.	<i>1.075 € HT</i>	<i>1.075 € HT</i>
• Redevance S.P.A.N.C (à compter du 01.12.2006)	<i>29.00 € HT</i>	<i>29.00 € HT</i>
• Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	<i>0.16 €</i>	<i>0.16 €</i>
<i>Droit d'affouage</i>	<i>55.00 €</i>	<i>55.00 €</i>
<i>Concession cimetière 50 ans :</i>		
1m x 2.60	<i>100.00 €</i>	<i>100.00 €</i>
2m x 2.60	<i>200.00 €</i>	<i>200.00 €</i>
3m x 2.60		

Caveau 2 places	1853.00 €	1853.00 €
Caveau 3 places	2033.00 €	2033.00 €
Caveau 4 places	2623.00 €	2623.00 €
Caveau 6 places	3013.00 €	3013.00 €
Concession colombarium 50 ans :		
Case de colombarium	100.00 €	100.00 €
	1047.00 €	1047.00 €
<u>Location salle polyvalente</u>		
• Location bar	70.00 €	75.00 €
• Location grande salle	250.00 €	260.00 €
• I.R. Ribambelle (forfait annuel)	220.00 €	220.00 €
• Associations communales	Gratuit	Gratuit
• Activité privée SCRAP (forfait annuel)	100.00 €	100.00 €
• Organisation de spectacles payants (organismes ou associations extérieurs à la commune) :		
- A la journée	100.00 €	100.00 €
- Au week-end	250.00 €	260.00 €
• Associations extérieures louant la salle pour des activités culturelles ou sportives (à l'année) (Le maire se réserve le droit de refuser la location à une association)	300.00 €	300.00 €
<u>Location salle du presbytère à l'année</u> (pour les intervenants extérieurs)	0.00 €	100.00 €
<u>Loyer mensuel logement</u>		
Presbytère	315.00 €	315.00 €
Poste	465.00 €	465.00 €

	2015-2016	2016-2017
<u>Cantine scolaire</u> (nouveaux tarifs votés le 5/07/2016 et applicables depuis le 1 ^{er} septembre 2016)		
Prix du repas :	3.75 €	3.82 €
• Participation des parents	4.10 €	4.50 €
• Participation de la commune	0.00 €	0.00 €
<u>Garderie périscolaire</u> (nouveaux tarifs votés le 5/07/2016 et applicables depuis le 1 ^{er} septembre 2016)		
• tarif horaire : 1 heure matin	2.00 €	2.00 €
• tarif horaire : 1/2 heure matin	1.00 €	1.00 €
• tarif horaire de 16h30 à 17h30	1.80 €	2.00 €
et de 17h30 à 18h30	1.80 €	2.00 €

PROJET PERMACULTURE

De 20h à 20h30 Messieurs HERREMAN et VERNETTE, ingénieur agronome et ingénieur environnement, ont présentés leur projet de création d'un espace de permaculture sur la commune.

Un site semble être adapté : la maison des Coutens et les terrains environnants appartenant à la commune. Actuellement, la maison tombe en ruine et ces ingénieurs proposent de valoriser cet espace en respectant scrupuleusement le site. (réintégration/maintien d'essences fruitières locales, jardinage agroécologique,...) Cette proposition semble très novatrice car outre le fait de faire revivre ce lieu, des échanges se feront sous forme de partenariat avec l'école, l'organisation de conférences, de stages, etc.

Le Conseil, à l'unanimité, est d'accord pour permettre la réalisation de ce projet, à condition qu'il se fasse par étape. Dans un premier temps, le terrain serait simplement loué pour commencer l'aménagement et la culture de la terre. Par la suite, si le projet prend de l'ampleur, la maison serait réhabilitée et des investissements seront faits au fur et à mesure.

CREDITS 2017

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de prévoir les crédits d'investissement 2017 dans l'attente du vote du budget primitif afin de permettre le règlement des factures durant cette période.

Budget principal :

N° opération	Article	Montant
024 – local technique	21318	1 500 €
035 - accessibilité	2135	3 000 €
047 - EP et coffrets	2135	5 300 €
102 - Ecole	2135	700 €
106 - acquisition matériel	21571	54 500 €
	2158	1 900 €
43 - voies et réseaux	2135	3 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les crédits ci-dessus.

RENOUVELLEMENT A L'ADHESION PEFC

Le Maire rappelle que la commune adhère depuis 2012 à la démarche de certification de la forêt au travers du PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées) Auvergne-Rhône-Alpes. Conformément aux statuts de PEFC, il est nécessaire au terme d'une période de cinq ans de renouveler son adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de renouveler son adhésion à la certification PEFC pour l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans à compter du 01/01/2017
- de s'engager à respecter les clauses du cahier des charges du propriétaire forestier (charte adhérents) ainsi que le cahier des charges pour l'exploitant forestier
- d'honorer annuellement les frais d'adhésion fixée par PEFC au travers de l'appel à cotisation du réseau des communes forestières. Le coût par an est de 236 € 16, soit 1 € x 211.16 ha + 25 € de frais d'adhésion.
- d'autoriser le maire à signer tout document afférent notamment le dossier de renouvellement.

DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC

Le SDES a pris l'initiative de la réalisation de diagnostics sur les installations d'éclairage public à l'échelon de son territoire d'intervention en conformité avec l'article 5.4 de ses statuts, et ce au bénéfice de ses communes adhérentes et de leurs structures intercommunales de rattachement. Cette opération qui va se dérouler sur quelques années suivant le nombre de collectivités candidates à ces prestations a été validée par :

- Une délibération du comité syndical du SDES du 9 février 2016 pour le lancement de l'opération et la validation de sa participation financière ;
- Des délibérations du bureau syndical du SDES des 6 avril, 17 mai et 14 juin 2016, pour les modalités de mise en œuvre pratiques et opérationnelles de ce dossier.

Les modalités administratives techniques, juridiques et de répartition financière nécessaires et adaptées à la réalisation de cette opération, sont précisées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage valant convention financière adossée à la présente délibération, à passer entre la commune et le SDES.

Compte tenu :

- du nombre de 108 points lumineux et du nombre de 18 armoires de commande,
- d'un diagnostic comprenant le relevé, la cartographie de positionnement et la restitution sous tableur de l'ensemble de votre patrimoine EP (points lumineux et armoires de commandes), le recollement et l'analyse des factures d'énergie et de maintenance des trois dernières années, les propositions d'amélioration (mise en conformité, rénovation, optimisation énergétique et de maintenance) ainsi que le rapport final reprenant les éléments techniques et financiers présentés lors d'une réunion en fin de mission ;

Le coût pour le diagnostic du patrimoine EP de votre commune serait de 2 454,00 EUR HT ; La participation du SDES étant de 40% du montant hors taxes de la prestation, le montant total à la charge de la commune s'élèverait à 1 963,20 EUR TTC.

Pour information, des prestations supplémentaires ont été prévues au marché mais ne sont pas comprises dans le coût indiqué ci-dessus. Il s'agit de prestations :

- de relevés des éclairagements actuels avec cartographie associée ;
- de la géolocalisation précise des éléments du réseau (points lumineux, armoires et câbles), associés à une cartographie (cette prestation ne bénéficie pas d'une participation financière du SDES) ;
- d'une cartographie des éclairagements projetés ;
- d'un memento technique portant sur les innovations potentielles à mettre en œuvre dans le cadre des extensions des installations, avec une vision à court terme (trois ans) et à moyen terme (10 ans), au regard des techniques actuellement disponibles et celles envisageables ou en cours d'évolution.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De valider la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage au SDES valant convention financière pour la réalisation d'un diagnostic des installations d'éclairage public implantées sur le territoire de la commune et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- De prendre en charge financièrement l'intégralité des coûts TTC de la part communale, et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

DECISION MODIFICATIVE N°4

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612 : Energie-électricité		32 000.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		32 000.00 €
D 6411 : Personnel titulaire	32 000.00 €	
TOTAL D 012 : Charges de personnel	32 000.00 €	
D 73921 : Attributions de compensation	500.00 €	
TOTAL D 014 : Atténuation de produits	500.00 €	
D 1641 : Emprunts en euros		2 000.00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		2 000.00 €
D 2117-045 : Travaux en Forêt	2 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 000.00 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		500.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		500.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la décision modificative ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- **Cérémonie des vœux**

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu jeudi 5 janvier 2017 à 18h45 à la salle polyvalente. Chacun y est chaleureusement invité.

- **Repas du personnel et des élus**

Le repas aura lieu vendredi 13 janvier 2017 à 19h30 à la salle polyvalente.

Fin de séance : 22h05